

CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 05 avril 2014 à 10:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain AZIANI, Maire de MERIGNAC.

PRESENTS : 49

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Jean Luc AUPETIT, Lionel AZOUGALHI, Léna BEAULIEU, Martine BERJOT, Jean-Michel BERTRAND, Mauricette BOISSEAU, Jean Pierre BRASSEUR, Philippe BRIANT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Martine CHAPEYROU, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Rémi COCUELLE, Anne COUPLAN, Michèle COURBIN, Catherine DARTEYRE, Christian DEDIEU, Hélène DELNESTE, Fatou DIOP, Marie-Christine EWANS, Stéphane GASO, Anne-Eugénie GASPAS, Gwenaëlle GIRARD, Joël GIRARD, Pierre GIRARD, Jean Marc GUILLEMBET, Alain LAMAISON, Valéry LAURAND, Bernard LE ROUX, Joëlle LEAO, Régine MARCHAND, Daniel MARGNES, Bruno MARNE, Claude MELLIER, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Monique POITREAU, Jean Claude PRADELS, Elisabeth RAUX, Marie RECALDE, René SABA, Cécile SAINT-MARC, Catherine TARMO, Thierry TRIJOLET, Marie Noëlle VAILLANT, David VALADE, Christophe VASQUEZ

SECRETARE DE SEANCE : **Monsieur Christophe VASQUEZ**

2014- 44 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET D'ADJOINTS DE QUARTIER

Monsieur Le Maire, Michel SAINTE-MARIE

indique qu'en tant que Maire sortant il doit proclamer les résultats, faire l'appel des conseillers municipaux, constater qu'ils sont installés dans leurs fonctions après quoi il se retirera.

En application des articles L. 2121.7 et L. 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il a légalement convoqué le Conseil Municipal.

Il rappelle les résultats obtenus lors de l'élection du 30 mars 2014 :

- nombre d'inscrits 45 288,
- nombre de votants 25 476,
- suffrages exprimés 24 845.

Les résultats de chaque liste :

- "*Mérignac une ville pour vous*" Monsieur ANZIANI, nombre de suffrages 12 128 soit 48,81 %.
- "*Ensemble changeons Mérignac*" Monsieur MILLET, 10 763 suffrages soit 43,32 %,
- "*Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac*", Monsieur AUPETIT 1954 suffrages soit 7,86 %.

49 sièges ont été pourvus :

- Pour la liste "*Mérignac une ville pour vous*" de Monsieur ANZIANI, 37 conseillers municipaux, 8 conseillers communautaires.
- Pour la liste "*Ensemble changeons Mérignac*" de Monsieur MILLET, 11 conseillers municipaux, 2 conseillers communautaires.
- Pour la liste "*Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac*" de Monsieur AUPETIT, 1 conseiller municipal et pas de conseiller communautaire.

Il appelle nominativement les conseillers municipaux placés par groupe et par ordre alphabétique afin de procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints :

ANZIANI Alain, AUPETIT Jean-Luc, AZOUGALHI Lionel, BEAULIEU Léna, BERJOT Martine, BERTRAND Jean-Michel, BOISSEAU Mauricette, BRASSEUR Jean-Pierre, BRIANT Philippe, CASSOU-SCHOTTE Sylvie, CHAPEYROU Martine, CHARBIT David, CHARRIER Alain, CHAUSSET Gérard, COCUELLE Rémi, COUPLAN Anne, COURBIN Michèle, DARTEYRE Catherine, DEDIEU Christian, DELNESTE Hélène, DIOP Fatou, EWANS Marie-Christine, GASO Stéphane, GASPARD Anne-Eugénie, GIRARD Gwénaëlle, GIRARD Joël, GIRARD Pierre, GUILLEMBET Jean-Marc, LAMAISON Alain, LAURAND Valéry, LE ROUX Bernard, LÉAO Joëlle, MARCHAND Régine, MARGNES Daniel, MARNE Bruno, MELLIER Claude, MILLET Thierry, PEYRÉ Christine, POITREAU Monique, PRADELS Jean-Claude, RAUX Élisabeth, RÉCALDE Marie, SABA René, SAINT-MARC Cécile, TARMO Catherine, TRIJOLET Thierry, VAILLANT Marie-Noëlle, VALADE David, VASQUEZ Christophe.

Il les déclare installés dans leur fonction.

Monsieur le Maire propose Monsieur VASQUEZ, membre le plus jeune de l'assemblée, en tant que secrétaire, (liste de Monsieur MILLET). Pour la Présidence de l'assemblée, il se réfère à l'article L. 2122.8 du CGCT soit le membre le plus âgé du Conseil Municipal, il s'agit de Madame COURBIN.

Il l'invite donc à le remplacer à la tribune et lui laisse la Direction de la séance.

Quant à lui, il se retire mais va continuer à suivre de près, à sa place, les affaires du Conseil Municipal.

Madame COURBIN

souhaite dire un mot avant de présider cette séance. Monsieur Michel Sainte Marie vient de partir, c'est un grand honneur pour elle de présider cette séance d'installation du Conseil Municipal et d'élection du nouveau Maire. Elle est fière d'être l'élue à qui il a fait confiance et qui a tant appris à ses côtés. Elle s'honore de sa position de doyenne d'âge de cette assemblée, ce privilège fait qu'elle va veiller au bon déroulement de ce Conseil pour un passage de témoin entre lui, qu'elle a eu l'honneur de servir pour le bien des concitoyens et le nouveau Maire qui va être élu.

Pour constituer le bureau, elle rappelle qu'en application des articles L. 2122 et L. 2122.7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret de la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Pour l'élection du Maire le Conseil doit constituer un bureau de vote dont la composition est la suivante : le Président soit elle-même, le Secrétaire de séance Monsieur VASQUEZ et deux assesseurs désignés par chaque groupe qui sont Monsieur CHARBIT et Madame PEYRÉ.

Concernant les modalités du vote, elle rappelle que le Conseil vote à bulletin secret. Elle fait donc un appel aux candidatures au poste suprême de Maire de la Ville de Mérignac.

- Monsieur TRIJOLET indique à Madame la Présidente que pour son groupe et plus largement pour la liste "*Mérignac une ville pour vous*" il propose de présenter la candidature de Monsieur Alain ANZIANI.
- Se présentent également Thierry MILLET et Jean-Luc AUPETIT pour leur groupe respectif.

Elle indique le résultat du vote :

- Thierry MILLET 11 voix
- Alain ANZIANI avec 38 voix devient le Maire de Mérignac.

Monsieur le Maire, Alain ANZIANI

salue la Présidente de séance, Michèle COURBIN, ainsi que Thierry TRIJOULET qui a présenté sa candidature. Il remercie toutes et tous, tous ceux qui ont voté pour sa liste dimanche dernier et ceux qui ont voté pour son élection lors de cette assemblée. Il remercie l'ensemble des Mérignacaises et Mérignacais, il adresse à tous ceux qui n'ont pas voté pour lui et ont voté pour une autre liste, l'assurance de son respect et le souci qu'il aura de travailler avec eux. Il adresse un message de reconnaissance particulier et chaleureux à Michel Sainte-Marie.

A partir de ce jour, il sera le Maire de tous, Mérignacaises et Mérignacais, sans aucune distinction et chacun pourra compter sur son soutien.

Il mesure en même temps la signification de cette élection et le poids des responsabilités. Mérignac n'a connu que deux maires depuis la libération. Il commence d'abord par leur rendre hommage. Il aurait aimé connaître Robert BRETTEES et il salue d'ailleurs sa famille qui lui a fait l'honneur d'être présente. Il ajoute qu'une ville ressemble parfois à son représentant, Robert BRETTEES était un grand résistant et il a fait de Mérignac une Ville de solidarité. Il était horticulteur, il a fait de Mérignac une Ville verte.

Quant à Michel Sainte-Marie qu'il fréquente depuis des années. Il est l'inventeur du Mérignac moderne, l'un des moteurs économiques de l'agglomération bordelaise. Il était enseignant, il a fait de Mérignac un haut lieu d'éducation et de culture. Il l'en remercie.

Robert BRETTEES a été Maire pendant 30 ans et Michel Sainte-Marie a été Maire pendant 40 ans, il n'entend pas battre ces records.

Il identifie cinq défis pour les prochaines années :

- 1- le défi démocratique, qui s'exprime de différentes façons. Il s'est exprimé fortement, durement, violemment de par l'abstention lors des deux tours, et dont il faut tirer les leçons. Il peut s'exprimer aussi pour des formations extrêmes sur l'échiquier politique. Il est aussi l'expression d'une très forte demande, d'écoute et de dialogue constatée pendant la campagne électorale qui sert aussi à recenser, écouter et réactualiser les connaissances. Il va donc désigner quatre adjoints de quartier qui auront pour mission, d'écouter, de relayer, de veiller à la bonne application des mesures afin de faire remonter l'information, ce qui est pour lui, essentiel. Un élu sera également en charge des relations avec les citoyens, poste qui sera confié à une personne qui a toute sa confiance. Prochainement il désignera parmi le personnel municipal des veilleurs de quartier, ce seront des agents municipaux qui auront cette mission particulière d'être sur le terrain afin de faire remonter l'information et de régler des questions dans les meilleurs délais. La concertation précédera toutes les décisions et ce à travers les Conseils de quartier, le Conseil Consultatif, le Conseil Municipal des jeunes de par ce lien indispensable entretenu avec le monde associatif.
- 2- Le second défi porte sur une Ville verte, qui soit en même temps une Ville en mouvement. Il faut concilier les deux, c'est-à-dire concilier la Ville et la nature, par de nouveaux espaces verts et plus globalement avec la transition énergétique qui sera une des priorités de ce mandat. Il a déjà demandé à l'administration municipale de faire des propositions pour renforcer le végétal sur la place Charles-de-Gaulle. Un premier geste symbolique interviendra dans les prochains jours. C'est la complexité des choses, cette préoccupation environnementale doit accompagner et non pas s'opposer aux projets urbains en cours. Ces derniers seront directement portés par le premier adjoint, c'est aussi beaucoup de symboles de lui confier cette responsabilité. Ils nécessiteront une réflexion sur le PLU qui est la matrice, car rien ne peut être modifié sans une évolution de celui-ci. Dans le cadre de ce nouveau PLU, il souhaite offrir de nouveaux logements accessibles à tous, là où les Mérignacais les attendent, c'est-à-dire, le long des grands axes de circulation, en préservant l'identité des quartiers, soit des zones pavillonnaires.
- 3- Le troisième défi porte sur l'environnement économique et donc l'emploi. Avec cette chance d'être la Ville de l'agglomération, avec Bordeaux, qui crée le plus d'emplois, soit 2.000 par an. Ils concernent de grands groupes, Dassault, demain Thalès, l'ensemble du tissu industriel de la Ville, des PME, des artisans, des commerces, l'aéronautique comme le biomédical. Il

souligne que l'Aéroparc figure dans le top 10 de l'aéronautique et du spatial. Cette ambition de développement économique et d'emploi, doit se conjuguer intimement avec une préoccupation pour l'éducation et l'insertion.

- 4- La ville restera profondément éducative. La réforme des rythmes scolaires concerne 4.500 enfants à Mérignac et sera mise en œuvre dans un esprit qui doit être celui d'aider les enfants, de leur permettre d'avoir davantage de capacités à mieux préparer leur vie d'adulte en poursuivant l'équipement numérique des classes et la rénovation des écoles.
- 5- Il est convaincu d'une chose, c'est que dans la vie il y a toujours beaucoup d'aléas mais aussi quelques certitudes, il en voit deux qui sont des défis à relever :
 - a. la première certitude est que demain il faudra faire mieux avec moins d'argent public. Pour y parvenir, il faut rester attractif et accueillir, dans le cadre du respect de l'environnement, de nouvelles entreprises. Il faudra également continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement faites pour ainsi parvenir, en respectant l'engagement qu'il a pris, à une stabilité fiscale.
 - b. L'autre certitude, qui va se produire dans quelques mois est institutionnelle. Le 1^{er} janvier 2015 la Communauté Urbaine laissera sa place à la Métropole bordelaise. Ce changement institutionnel est considérable, elle sera une des rares métropoles de France avec des mutualisations entre les villes par des transferts d'équipement d'intérêt métropolitain. Cela va impliquer pour la Ville de Mérignac une sorte de réorganisation d'elle-même et de ses services. À la CUB comme dans la Métropole, il souhaite personnellement, comme Michel Sainte-Marie le souhaitait, un accord de gestion qui fait partie de l'ADN de l'intercommunalité où tous les habitants ont les mêmes droits. Au nom de son groupe, à la Communauté Urbaine, il mène déjà ces négociations avec le Maire de Bordeaux, afin de les faire aboutir pour travailler sereinement sur le logement social, la desserte de l'ensemble de la zone aéroportuaire et surtout les équipements d'intérêt métropolitain et bien d'autres questions.

Il précise qu'après ces cinq défis, la Ville entre dans un "nouveau monde" et qu'elle devra fonctionner différemment. Les élus vont avoir de grandes responsabilités à exercer avec beaucoup de rigueur. Il va leur confier des délégations étendues avec des feuilles de route à négocier et à examiner, ensemble, afin de mettre en œuvre leurs engagements. Sa philosophie est que les engagements donnés doivent être respectés. Un engagement est fait pour être tenu et non pour être abandonné même si parfois, selon les difficultés rencontrées, il faut les accommoder, les amodier, les adapter à la réalité car les engagements sont faits pour être tenus.

Quant aux élus de l'opposition, il leur propose un pacte de bonnes pratiques qu'ils examineront ensemble, il ne va pas leur imposer, car dans le respect de chacun personne n'a à se renier. Tout le monde doit penser à l'intérêt de Mérignac et trouver dans la courtoisie un mode de fonctionnement qui permette de penser à la Ville en permanence.

L'administration constitue le pivot des évolutions. Il rend hommage à sa qualité et à son dévouement. Dès lundi 7 avril, il ira dans chacun des services afin d'en saluer chaque membre et d'établir une relation de confiance. Il précise qu'il nommera dans les prochains jours le successeur de Monsieur PÉCCABIN à qui il rend hommage.

À l'automne sera adopté un Programme Prévisionnel d'Investissement mais aussi pour la première fois un Programme Prévisionnel de Fonctionnement afin d'avoir une vision très claire des dépenses de fonctionnement qui seront celles de la Ville pendant ce mandat. Ces deux programmes formeront le cadre des actions à mener.

Il souligne qu'il a beaucoup réfléchi à la fonction d' élu local et de Maire, pour arriver à la conclusion suivante : le service public est au cœur de l'action municipale, il concerne tous les âges de la vie, de la petite enfance aux personnes âgées, toutes les catégories de la population, des plus aisés aux plus démunis, il concerne toutes les activités du sport à la culture.... Aussi, tous les élus, incarnent ce service public qui commence d'abord avec les élus. Il ne faut jamais l'oublier, ils ont un devoir d'exemplarité. Les Services représentent le service public et cela doit être l'obsession des Services. Les uns et les autres doivent cultiver cet esprit de service au public qui est leur raison d'être.

Il propose à chaque groupe de pouvoir s'exprimer.

Monsieur CHAUSSET

Indique que c'est chargé d'émotion, de satisfaction et de sens des responsabilités que son groupe accueille son élection. Il lui souhaite bonne chance ainsi qu'aux élus de la majorité ou de l'opposition. Il remercie publiquement les Mérignacais pour cette victoire. Elle implique de très grandes responsabilités, d'abord celle d'être des élus du peuple.

Ils sont dépositaires d'une partie de la démocratie chèrement gagnée au cours des siècles. Ils doivent donc y faire honneur à chaque instant. Ils sont dépositaires aussi de l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers, mais qui doit correspondre à une vision de la société et de la vie en collectivité. Cette vision pour son groupe écologiste : c'est d'abord mettre en œuvre un projet qui allie la justice sociale, le projet écologiste et une prospérité soutenable. La justice sociale, c'est de renforcer le rôle "d'amortisseur" social de la Ville face aux difficultés rencontrées, d'accompagner ses difficultés et d'apporter des réponses aux évolutions et aux besoins de tous les âges de la vie, de la petite enfance à la vieillesse. La Ville se doit d'apporter une réponse équitable et le service public est une réponse incontournable.

Le projet écologiste est de :

- faire de Mérignac une Ville phare dans la transition écologique et énergétique. Les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un réseau de chaleur.
- Faire de Mérignac une ville qui produise de l'énergie pour répondre aux défis de la pollution atmosphérique, des gaz à effet de serre et du changement climatique.
- Faire de Mérignac une Ville qui prenne sa part dans tous ces défis et enjeux, comme la biodiversité, la préservation des milieux naturels, mais également mettre en œuvre dans un cadre de vie de qualité où la nature est une composante de la fabrication de la cité. La mobilité et le logement sont deux moyens pour y parvenir, il faut donc poursuivre ses efforts pour une mobilité et un logement pour tous.

Il précise que la prospérité soutenable : c'est prendre en compte le patrimoine économique, industriel et commercial de Mérignac, afin qu'elle profite à tous et évolue vers des activités plus soutenables.

Quant à l'industrie militaire : ce sont des emplois, de la richesse et des activités aussi qu'il faut parfois interroger sur le plan de l'éthique. Son groupe souhaite, d'ailleurs, que lorsque les collectivités investissent dans ce domaine, elles puissent aussi le faire pour des activités civiles et de recherche, autres que militaire.

Il souhaite aussi qu'au niveau de la Communauté Urbaine soit envisagée la conversion de ses activités vers des transferts de compétences, de technologies, des filières technologiques plus durables, ce qu'il appelle la troisième révolution industrielle. En effet la Ville est déjà dans le "*nouveau monde*", avec des défis énormes liés non seulement aux changements climatiques, mais aussi à la crise économique, à la mondialisation auxquels Mérignac devra faire face. Un Français sur 1.000 est Mérignacais, d'où cette chance de faire de Mérignac un exemple dans divers domaines, de proposer un modèle de l'interaction entre l'écologie, le social et l'économie. Il faut donc proposer de l'innovation et faire en sorte que cette Ville soit vertueuse.

Il ajoute que c'est la responsabilité, aussi, d'ouvrir et d'écrire un nouveau livre pour Mérignac. Il faut, donc, mieux et plus associer les habitants. Il ne faut pas oublier qu'en 2008 et en 2014 l'abstention a été forte à Mérignac. Ce phénomène révèle une citoyenneté en panne, un désintérêt de la population pour la vie locale, parfois, et une remise en cause de faire de la politique à tous.

Il demande donc d'en tirer les enseignements et compte sur Alain ANZIANI pour jeter les bases d'une gouvernance renouvelée qui corresponde beaucoup plus aux aspirations et peut-être aussi aux difficultés, car les gens sont de plus en plus consommateurs et ne sont pas toujours acteurs. Il faut donc essayer d'aller les chercher car près d'un Mérignacais sur deux n'a pas voté, cette question est aussi importante que tous les défis sociaux, écologiques ou économiques.

Il remercie l'assemblée et souhaite bonne chance à Monsieur le Maire.

Monsieur GIRARD

remercie à son tour les 12.128 votants qui ont apporté leur confiance à la liste d'Alain ANZIANI. Mais il n'oublie pas le reste des concitoyens de Mérignac. Il fait une parenthèse envers la presse locale

qui a tendance à oublier son groupe. La pluralité est de donner la parole à toutes les sensibilités dans ce pays. Il lance donc un appel.

Il indique que c'est avec un grand esprit de responsabilité que le Groupe Communiste Républicain s'impliquera pleinement dans la nouvelle équipe d'élus et d'adjoints autour du nouveau Maire, afin d'animer ensemble le Conseil Municipal vers des réponses toujours plus efficaces pour répondre aux besoins de la population. Il est donc honoré du soutien d'une majorité d'électeurs. Quant aux 19.183 électeurs qui se sont abstenus ou qui ne se sont pas déplacés, dont nombreux d'entre eux, sur une base justifiée de colère vis-à-vis de la politique gouvernementale, dont le cri de colère l'interpelle de plus en plus et ce sur beaucoup d'aspects, sur les aspirations des concitoyens de l'électorat de Mérignac. Cette situation est générale, il est urgent que la majorité gouvernementale entende ce cri et change de cap politique. Par exemple les 50 milliards de réductions de dépenses publiques dont 4 milliards aujourd'hui et 10 milliards demain en moins en direction des collectivités locales. Il faudra faire mieux avec moins d'argent. Ce manque de moyens met en danger toutes les ambitions communales dans la construction d'un véritable bouclier social pour la population face à la crise qu'elle subit. Il faut poursuivre et développer toutes les actions sociales, en investissant dans des équipements de qualité et de services pour les concitoyens dans nombreux de domaines social, sportif, éducation publique, aménagement territorial, de culture d'environnement et la production de logements décentes et accessibles à tous pour la population.

Les forces doivent être mobilisées pour développer le tissu économique et industriel. C'est ce qui a permis à Mérignac, avec sa majorité de gauche unie de traverser cette échéance électorale très douloureuse pour la gauche, les forces progressistes et son soutien populaire.

L'essentiel est le soulagement qui peut être apporté à l'ensemble des familles notamment pour les plus fragiles. C'est pour ces raisons que son groupe est très attaché à la défense des services publics. Ces outils sont réellement un bouclier social face aux détenteurs de la finance. Cela ne peut pas se faire sans moyens que ce soit en personnel ou autre. Son combat est de continuer à faire des propositions pour une grande réforme fiscale pour plus de justice sociale et d'équité. Pour sa part il pense être malade d'une politique d'austérité aussi bien nationale, qu'européenne au service du grand capital et des services financiers qui détruisent le lien social et le travail.

Le résultat de ces élections est un mauvais coup pour ceux qui souffrent de la crise, qui ont besoin d'emplois, de protection sociale et de solidarité, même si Mérignac a pu résister.

Il sait que Monsieur le Maire est attentif à une telle visée politique et que dans ce sens, il peut s'appuyer sur son groupe au sein de l'équipe municipale, pour que Mérignac soit une Ville qu'il aime sachant les nombreux défis attendus. Sa responsabilité est d'être à l'écoute des habitants dans une France libérée de la finance, tel sera son apport sans faiblesse.

Pour toutes ces raisons il continuera de faire vivre Mérignac tout en l'adaptant aux temps nouveaux dont la ligne de conduite sera la justice, la démocratie et le progrès humain. C'est pour ça que son groupe refuse de toutes leurs forces les catastrophes annoncées et que Mérignac soit une Ville pour tous.

Monsieur AUPETIT

remercie toutes les électrices et électeurs qui ont porté leur voix sur sa liste et il espère les satisfaire. Il constate que depuis plus de 60 ans à Mérignac il n'y a jamais eu de deuxième tour, c'est donc pour son groupe un exploit comme celui de faire un bon score. Il indique qu'au niveau national son groupe a gagné 11 communes et il espère en gagner d'autres dans l'avenir.

Il est pour :

- défendre la priorité nationale à l'attribution des logements sociaux pour toutes les Mérignacaises et les Mérignacais.
- Faire respecter les principes de laïcité, avec si besoin des recours à la voie judiciaire et lutter contre toute forme de communautarisme.
- Garantir les habitants au droit à la sécurité, primordiale en ce temps de crise dans la Ville de Mérignac.
- Protéger les contribuables contre les hausses d'impôts locaux et taxes diverses comme les ordures ménagères.

- Dénoncer et contrôler les dépenses abusives comme celles d'associations sans intérêt local à Mérignac.
- Refuser l'endettement de la commune et proposer des projets locaux utiles aux habitants comme le transport et les aménagements urbains.

Il est contre tout système UMPS dans ce pays comme au niveau national.

Monsieur MILLET

indique qu'au nom du groupe "*Ensemble changeons Mérignac*" c'est vers Monsieur le Sénateur Maire qu'il se tourne pour le féliciter en tant que républicain pour son élection et pour souhaiter bonne chance à notre Ville.

Il adresse ses remerciements aux 10.763 électeurs pour leur confiance en votant pour la liste "*Ensemble changeons Mérignac*" qu'il conduisait. Grâce au score qu'il a réalisé, le meilleur depuis 70 ans, 11 élus représenteront désormais les Mérignacais au sein de ce Conseil Municipal et deux conseillers siègeront à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour y représenter Mérignac.

Il fait remarquer que dans la salle du Conseil, chacun peut noter la grande différence de répartition des sièges par rapport au mandat précédent. La place bien plus importante, qu'auparavant occupée par les élus de son groupe, est la conséquence des choix manifestés par les concitoyens. Cette place, qu'occupent les élus du groupe "*Ensemble changeons Mérignac*" dans cette salle, apporte à tout observateur la preuve visuelle et inédite que plus rien n'est immuable, l'alternance est désormais possible à Mérignac.

L'élection du Sénateur Maire, ne s'est pas dessinée d'une façon banale, car elle a démontré l'impact de deux rejets simultanés :

- le rejet de la politique du gouvernement,
- le rejet de la politique de la municipalité sortante.

À ceci, s'est ajoutée une stratégie nationale, à la fois voulue et cynique de pourrissement de l'atmosphère politique à l'approche des élections, stratégie complaisamment relayée par certains médias proches du pouvoir actuel. En pratiquant sciemment la politique du pire et en saturant les ondes avec des affaires sans lendemain, les stratèges de sa majorité ont cherché à accréditer la thèse du "*tous pourris*" de façon à rechercher l'écœurement des citoyens et à obtenir d'eux le maximum de triangulaires au deuxième tour de ces élections municipales. Cela a marché dans de nombreuses villes et cela a aussi fonctionné à Mérignac. C'est ainsi que les Mérignacais ont été privés du changement qu'ils attendaient. La réaction électorale à la stratégie irresponsable de ses amis se traduit de deux façons :

- tout d'abord l'abstention, 20.636 électeurs Mérignacais n'ont pas voté au premier tour, désabusés par les choix de leur municipalité comme du gouvernement et dégoûtés par le climat politique créé entretenu à dessein précédant le vote, 45 % d'entre eux ne sont pas allés voter, contre 38 % au niveau national.
- Aussi, le vote aux extrêmes, exaspérés par ce qu'ils vivent au quotidien et qui les révolte, 2.467 Mérignacais ont voté FN au premier tour, soit un nombre de suffrages identique à celui des élections législatives de 2012, même s'ils n'étaient plus que 1.954 au deuxième tour, le mal était fait. Lors du premier tour, à cause de l'abstention, la liste du Front National a franchi la barre des 10 % des votes exprimés pour seulement 76 voix sur les 24 000 exprimés, ce qui a permis au FN de se maintenir au deuxième tour. La présence de trois listes a donc été une aubaine pour la municipalité sortante. Elle a pu sauver sa tête grâce au Front National, son allié objectif, son électeur d'aujourd'hui. Incapable d'atteindre la majorité absolue, la municipalité sortante a malgré tout remporté l'élection.

Ces circonstances ont permis à Monsieur le Sénateur Maire de gagner contre toute logique et de continuer à gérer Mérignac jusqu'en 2020, et ce malgré un urbanisme décrié, malgré une hausse de 15 % du montant des impôts locaux depuis six ans, malgré des problèmes de circulation causés par des choix absurdes, malgré un centre-ville sans âme, malgré des atteintes portées au patrimoine de la commune, malgré une action sociale critiquée. Ainsi sa liste a été élue sans la majorité absolue, il a réalisé un score inférieur de 19 % à celui de 2008, mais en fait la réalité est pire car il a perdu 30 % de

ses électeurs depuis 2008. Une véritable dégringolade. La légitimité politique de sa municipalité est affaiblie et ne lui permet plus d'agir comme par le passé. Il faut regarder l'avenir.

Il devra tout d'abord tenir compte de la nouvelle donne quant à la manière de gérer la Ville. Il devra également tenir compte du verdict des urnes en incitant chacun des élus du groupe majoritaire à respecter la parole de l'opposition. Là encore, il accepte l'augure de ses propos. Il devra aussi tenir compte des choix politiques nets et sans compromission de la liste "*Ensemble changeons Mérignac*" pour que le positionnement de son groupe dans cette salle traduise après remaniement à la fois la cohésion de ses élus mais aussi la distance idéologique qui le sépare des autres groupes de cette assemblée.

Il lui demande avec force que des aménagements de la salle du Conseil soient rapidement réalisés en ce sens. Il devra tenir compte de la représentativité de la liste "*Ensemble changeons Mérignac*" en allouant aux élus qui la représentent un droit à l'expression proportionnelle à leur poids politique et ce dans tous les outils de communication de la Ville. La faiblesse de son score doit l'y inciter, le nombre de voix qui se sont portées sur sa liste et la pertinence de leurs projets l'oblige à une grande vigilance. Il précise que son groupe restera fidèle à l'attitude qui a toujours consisté à veiller à l'intérêt général. Il soutiendra donc avec vigueur les projets bénéfiques aux Mérignacais. Mais il dénoncera avec force toute éventuelle dérive.

Bien entendu les Mérignacais pourront compter sur le dévouement de chacun des élus du groupe "*Ensemble changeons Mérignac*" durant ce mandat. Il indique à Monsieur le Sénateur Maire que les urnes ont parlé, maintenant c'est à lui d'agir.

Monsieur TRIJOLET

Indique qu'en ce moment républicain résultant du scrutin de ces dernières municipales son groupe se félicite de son élection qui confirme le choix majoritaire selon des règles et souverain des électeurs Mérignacais dans un contexte, certes, politique difficile lié à la crise. Cette élection s'inscrit dans une continuité pour un projet d'avenir pour Mérignac qui se fera dans un environnement apaisé et protégé. Il rend hommage à l'action de Michel Sainte-Marie et ses majorités successives pour prendre date avec cette élection et écrire de nouvelles pages d'une action municipale pour tous et le développement de Mérignac. Les faits et les résultats sont là et s'imposent à tous dans une démocratie. Cette élection fait entrer Monsieur MILLET dans un quart de siècle d'opposition à Mérignac, il en est désolé mais le choix démocratique est celui-ci et ses propos n'y changeront rien. Ce qui importe aujourd'hui ce sont des projets d'avenir pour Mérignac et ses habitants. Il ne fait aucun doute, par l'élection de Monsieur le Maire, de la réaffirmation d'un Mérignac de progrès sociaux et économiques avec des services publics de proximité préservés avec un esprit d'ouverture tout en affirmant des convictions sans aucune volonté d'appliquer la politique d'un clan. Il ne s'agit pas de changer Mérignac, cela serait une erreur. Mais permettre à la Ville de se développer encore et encore, harmonieusement et sur tous les plans au profit de tous ses habitants. Avec cette élection, c'est avec humilité, écoute et ambition qu'ils pourront continuer de faire de Mérignac une Ville proche, solidaire, créative, innovante et dynamique par un développement maîtrisé soit une Ville où il fait bon vivre. Et demain dans une métropole où Mérignac jouera un rôle essentiel. Monsieur le Maire peut donc compter sur tout le soutien de son groupe avec détermination, force et vigueur.

Monsieur le Maire

Indique qu'il a senti un grand esprit de responsabilité chez certains, et avec celui-ci il n'y a pas de triomphalisme mais beaucoup de sérieux, avec cette idée qu'il y a beaucoup de travail devant eux. C'est de cette façon qu'il faut aborder ce mandat.

Il ajoute qu'il faut savoir changer de séquence car la campagne est finie. Il veut bien la refaire pendant six ans comme on peut refaire un match, mais il propose plutôt de laisser les slogans à l'entrée de la salle et de passer ainsi à d'autres questions, car il ne faut pas être un homme du passé, même du passé le plus récent, ce n'est pas très enthousiasmant et les Mérignacais ne le reconnaîtront pas, vaut mieux regarder vers l'avenir. Même s'il est possible de recommencer le premier mandat après avoir reçu une leçon des électeurs, à vouloir donner une leçon à ceux qui ont gagné. En effet il y a ceux qui ont gagné et ceux qui ont perdu, c'est l'esprit républicain qui le discerne.

Il préfère cette minorité dont on parle à la plus grande minorité représentée par Thierry MILLET. D'ailleurs quand il observe l'ensemble de la carte de France et ce n'est pas pour lui un motif de satisfaction excessif, il constate que dans le sud-ouest, à gauche, il y a Mérignac et c'est très significatif de la vigueur de cette commune.

Aujourd'hui, il ne souhaite pas entrer dans des discussions politiciennes et invite l'assemblée à penser à l'avenir de Mérignac, car il y aura beaucoup de travail et que sur ces questions-là ne soient pas regardées les ambitions et les egos personnels mais plutôt l'intérêt global de la Ville.

Il poursuit avec le deuxième point à l'ordre du jour. La loi fait obligation de déterminer le nombre d'adjoints selon des règles précises fixées par le CGCT. Pour 49 conseillers municipaux il faut désigner 14 adjoints. Mais dans une grande Ville comme celle de Mérignac, il est possible de créer 4 postes d'adjoints de quartier, soit 18 postes d'adjoints au total.

Monsieur COCUELLE

Souhaite par courtoisie républicaine félicite Monsieur Le Maire, ainsi que les 36 colistiers, conseillés de sa majorité pour son élection comme l'a fait Thierry MILLET au nom de son groupe.

Il indique que dans cette délibération, celui-ci propose la nomination de 18 adjoints, soit 14 adjoints en charge de délégations thématiques et quatre adjoints de quartier dans les conditions et les règles de calcul déterminées par le CGCT. Son groupe n'a aucune remarque ou critique à émettre sur ce principe même de délibération. Il souhaite toutefois mettre l'accent sur une partie des dénominations qui vont intervenir. Il précise que son propos ne concerne pas les femmes et les hommes qui seront élus. Il s'agit plutôt d'évoquer une nouveauté bienvenue, la nomination de quatre maires adjoints de quartier. Nouveauté en effet, car là, pour première fois à Mérignac, qui compte pas moins de 70.000 habitants, quatre collègues vont se consacrer à temps plein à la rencontre régulière des concitoyens quel que soit l'endroit où ils habitent. En effet, dans le mandat précédent, en la matière, il n'y avait que de l'affichage, çà et là, quelques conseillers municipaux portaient en bandoulière un titre honorifique d'adjoint de quartier, lequel s'accompagnait d'ailleurs pour en atténuer la portée, de délégations sans aucune adéquation avec ce titre, ce qui au total engendré des mariages un peu baroques, soit :

- un adjoint de quartier délégué au commerce, à l'artisanat et au marché plein air ;
- un adjoint de quartier délégué aux associations culturelles ;
- un adjoint de quartier délégué à la commission de sécurité et aux affaires militaires ;
- un adjoint de quartier délégué aux relations internationales. Il fallait y penser sans craindre l'oxymore sous le mandat précédent. Cela lui rappelle la chanson de Jacques BREL, Vesoul : *"t'as voulu voir Vesoul on a vu Vesoul, t'as voulu voir Hambourg on a vu Anvers"*. Là c'est plutôt : *"t'as voulu voir les Ardillos on a vu Matosinhos, t'as voulu voir Arlac on a vu Kaolack"*.

Certes, il y avait un Maire Adjoint, de plein exercice, délégué à la Démocratie Citoyenne. Les Mérignacais en gardent un souvenir ému, il ne parle pas de l'homme qui a assumé cette fonction de façon honorable et qui a accompli sa tâche tant bien que mal, il parle de l'organisation générale de cette prétendue démocratie citoyenne, de son contenu, de son intermittence et de son nombrilisme municipal. En effet où était l'écoute, où était le dialogue, où était la concertation, où était la prise en compte de la parole de nos concitoyens. Ce sont les Mérignacais eux-mêmes qui le disent. Ces milliers de Mérignacais rencontrés pendant la campagne. Ils n'ont eu de cesse de dire et de répéter qu'ils n'étaient pas entendus, qu'ils n'étaient pas pris en considération. Toutes ces femmes, tous ces hommes dans tous les quartiers qui se sont plaints de l'absence de proximité des élus de l'ancienne majorité. Monsieur le Maire les a forcément entendus lors du porte-à-porte, et ne pas saisir que cet échange nécessaire, essentiel entre l'élu et le citoyen manque cruellement à Mérignac.

Le travail effectué depuis de nombreuses années par les membres de son groupe dont les conseillers municipaux sous le précédent mandat, Thierry MILLET et Christine PEYRÉ, la campagne de proximité de terrain fait avec son équipe et les multiples contacts tissés avec les Mérignacais, lui font dire *"bravo"* pour cette décision prise par Monsieur le Maire de nommer quatre véritables adjoints de quartier. Son groupe tient d'autant plus à le féliciter car cette décision ne figurait ni dans ses propositions, ni dans ses engagements de campagne. Cette proposition était sur la liste *"Ensemble*

changeons Mérignac", car cette conviction d'un besoin accru de démocratie, de participation des habitants à la vie de Mérignac, ce contact permanent entre les élus et les citoyens, a été chevillé au corps. Ainsi la première décision du Maire est de mettre en application l'une de leurs propositions. Il trouve donc que son mandat commence sur des bases excellentes.

Monsieur le Maire

souhaite la bienvenue à Monsieur COCUELLE, il pourra ainsi s'informer du fonctionnement de la mairie. En effet ce ne sont pas des maires adjoints, mais des adjoints de quartier, de plus ils existent depuis la loi votée en cours du dernier mandat afin de donner la possibilité d'en créer.

Il était donc difficile de promettre quelque chose qui existait déjà. Il lui demande donc de se renseigner auprès de ses collègues qui le savent parfaitement.

Il relève également une contradiction dans ses propos. Notamment, quand celui-ci développe une autre critique qui consiste à dire que les adjoints de quartier, qui n'auraient pas été créés, auraient en même temps d'autres délégations. Sur ce point, il le renvoie à son chef de file dans l'agglomération, soit Alain Juppé pour lui demander ce qu'il fait avec les adjoints de quartier. Celui-là même a donné aux adjoints de quartier des délégations complémentaires. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui permettre de faire à Mérignac ce qui est fait à Bordeaux sans que cela puisse le choquer.

Il souligne que toute sa première partie est sur le défi démocratique, il le remercie donc pour ses leçons mais l'invite à les retravailler afin qu'elles soient un peu plus pertinentes, mais tout s'apprend.

Il propose un vote à main levée pour l'approbation de nombre d'adjoints. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Ensuite, il soumet la liste des adjoints pour être votée dans sa totalité.

Il indique que Monsieur MILLET et Monsieur AUPETIT ne présentent pas de liste.

Il énumère le nom de chaque adjoint et donne d'une façon indicative les délégations.

Il précise que le pouvoir du Conseil Municipal est de voter la liste des adjoints et le pouvoir du Maire est de prendre par arrêté, après des délégations, ce qui lui semble plus transparent.

Il souligne qu'à ces adjoints s'ajouteront dans les prochains jours des conseillers délégués avec la prise de connaissance des délégations formées par ces personnes, soit une véritable équipe.

Il propose donc :

- le premier adjoint : Thierry TRIJOLET pour s'occuper de la délégation des grands projets urbains, la politique de la Ville et les relations avec la métropole.
- Marie RÉCALDE sera deuxième adjoint avec une délégation qui concerne l'éducation et l'innovation.
- Gérard CHAUSSET sera le troisième adjoint pour traiter de la transition énergétique, de la mobilité des transports et de l'espace public avec notamment un suivi précis des travaux publics dans la Ville.
- Cécile SAINT-MARC s'occupera du sport et des relations avec le mouvement sportif.
- Jean-Marc GUILLEMBET traitera de la question des finances et du développement économique et de l'emploi.
- Anne-Eugénie GASPARD s'occupera des associations, de la jeunesse et de tout ce qui est les maisons de quartier, MJC etc.
- Daniel MARGNES poursuit sa mission sur la culture et les relations internationales.
- Sylvie CASSOU-SCHOTTE prend en charge l'action sociale et solidaire dont une partie pour la santé.
- Régine MARCHAND va s'occuper de la petite enfance dont les crèches.
- David CHARBIT pilotera tout ce qui concerne le développement durable, la démocratie locale et la ville numérique avec un lien profond entre ces différents éléments.
- Joël GIRARD, le neuvième adjoint continuera de s'occuper des droits civiques.
- Fatou DIOP aura la responsabilité de la lutte contre les discriminations, de la diversité et de la coopération décentralisée.
- René SABA assurera la mission concernant l'administration générale, les ressources humaines, la tranquillité publique ainsi que les questions militaires.

- Mauricette BOISSEAU excellera dans l'accompagnement et la gestion des seniors, elle gardera aussi un œil sur les relations publiques.
- Jean-Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND et Joëlle LÉAO seront les adjoints de quartier. Il réfléchit à une nouvelle géographie des quartiers en partant de l'idée qu'ils s'occuperont du quartier dans lequel ils habitent mais pas seulement. Il n'exclut pas qu'ils puissent, en dehors, comme le font les collègues d'autres villes, avoir une autre délégation complémentaire que celle d'adjoint de quartier cher à la Ville.

Il soumet donc au vote cette liste et demande la reconstitution du bureau.

Le résultat est pour cette liste de 37 voix et 12 votes blancs.

Il invite les 14 adjoints à venir le rejoindre et donne quelques indications pratiques. Il félicite chaque adjoint du vote qui vient d'avoir lieu. Il souhaite travailler dans un climat de construction, avec plusieurs conseils municipaux à un rythme soutenu afin de mettre en place la nouvelle municipalité soit le vendredi 11 avril, le 25 avril, le 22 mai et le 4 juillet. Le conseil du 11 avril fixera notamment les taux des impôts locaux, il proposera bien entendu de ne pas les modifier.

Il remercie l'assemblée.

ADOpte A l'UNANIMITE.